

MONDIALISATION, AJUSTEMENT STRUCTUREL ET INTEGRATION REGIONALE AU MAGHREB.

Djamel Eddine GUECHI*

Introduction

L'instabilité des conditions générales de l'économie mondiale qui s'est accélérée et amplifiée depuis le début de la présente décennie a largement transformé le contexte économique mondial et la redistribution des cartes économiques au cours des deux dernières décennies. Le processus de mondialisation aujourd'hui largement entamé, a participé à la transformation des démarches économiques, conçues dans des cadres exclusivement nationaux et relativisé la portée des stratégies de développement autarcique qui sont devenues obsolètes et ont montré leurs limites. Il a également favorisé l'émergence de pôles économiques puissants et marginalisé certains pays qui se sont retrouvés insérés, indépendamment de leur volonté, dans des réseaux d'interdépendances mondiales croissantes, amenuisant fortement leurs autonomies et imposant aux Etats nations d'en projeter les implications sur leurs pays et de définir des stratégies d'adaptation et d'insertion visant à tirer le meilleur profit de la nouvelle organisation économique mondiale ou réduire le risque de leur marginalisation.

Ainsi, la prise de conscience des mutations profondes affectant les structures de production et les échanges a développé une nouvelle dynamique régionale, entraînant une appréhension plus réaliste des bases nouvelles de l'équilibre géopolitique et économique mondial, une meilleure intelligence du phénomène de coopération et d'intégration économique régionale et une reconnaissance du fait de la portée de la région dans une perspective d'intégration à l'économie mondiale. Ces constructions illustrent un des faits majeurs de l'économie internationale actuelle qui enregistre une véritable prolifération d'espaces intégrés (marchés communs, zones de libre échange) et de démarches communes de développement ou d'entretien de croissances acquises (O.C.D.E, G7...).

Aussi bien dans le processus de mondialisation que celui de régionalisation, existe en fait une double logique: celle des Etats et celles des acteurs économiques. C'est à ces deux niveaux: celui de l'Etat et celui des différents agents économiques nationaux que la construction régionale s'opère. Ces deux logiques se complètent et s'appuient, d'autant plus efficacement que les responsabilités et les tâches sont harmonieusement réparties entre la sphère économique et la sphère politique. Plus les structures de la sphère économique sont développées, diversifiées et interdépendantes, plus l'intensité relative des échanges entre les pays, qui constituent le moteur et le levain de la construction concrète et pérenne des ensembles régionaux sera importante.

* Enseignant-Chercheur, Institut National de la Planification et de la Statistique, Alger.

- Les Etats ont quant à eux la responsabilité de:
- déceler et favoriser les interdépendances existantes dans l'espace régional et celles potentiellement réalisables, grâce à la conception du cadre promotionnel permettant de renforcer les échanges commerciaux à l'intérieur de la région.
 - faciliter la mise en place de structures régionales et l'utilisation d'instruments qui serviront à tisser les liens étroits entre les agents intervenants dans les sphères économiques nationales.

1. LE MAGHREB DANS LE CONTEXTE ECONOMIQUE MONDIAL.

Des conditions financières favorables (prix soutenus des produits de base, accès facile au crédit à des conditions de faveur, cours bas des produits agricoles sur le marché mondial...) ont stimulé la croissance générale dans la région maghrébine, jusqu'à la fin des années 1970. Si cette dernière s'est accompagnée de mesures appropriées, elle a relativement pu atténuer la pauvreté, la malnutrition et de manière générale la dégradation de l'environnement économique des pays de la région. Mais les changements qui ont affecté l'environnement économique international vers le milieu de la décennie 1980, ont eu des incidences néfastes sur chacune des économies nationales:

- la chute des cours du pétrole a réduit les revenus d'exportation de l'Algérie, de la Tunisie et de la Libye,
- le déclin progressif des prix des phosphates a réduit les recettes extérieures du Maroc et de la Tunisie;
- la baisse des prix du minerai de fer, due à la crise industrielle des pays occidentaux a fortement affecté la Mauritanie qui en a été pendant très longtemps mono-exportateur;
- le rétrécissement du marché européen pour les produits agricoles maghrébins suite à l'élargissement de l'Europe aux pays de la rive sud de la méditerranée et la concurrence accrue des produits manufacturés des pays asiatiques ont quant à eux affecté les cinq pays de la région.

La pénurie généralisée de devises a aggravé la crise économique et généré un impact négatif sur les économies maghrébines. Le manque de devises a empêché les pays maghrébins d'acquérir les facteurs de productivité nécessaires au fonctionnement des potentiels productifs (biens d'équipement, produits semi-finis et facteurs de production) pour la plupart importés, diminuant ainsi, les niveaux et les volumes de production, alors que les factures alimentaires et celles des produits d'importance vitale (médicaments, appareillage médical...) sont devenues de plus en plus lourdes.

Pour les cinq pays, les variables extérieures les plus cruciales ont donc été les termes de l'échange et les politiques de protection commerciale occidentales qui ont fortement affecté leurs exportations. Les éléments les plus révélateurs, demeurent le déficit des balances commerciales extérieures, les crises budgétaire et financière et les déséquilibres des balances de paiements qui en ont résulté, traduisant des réactions brutales aussi bien pour les producteurs, les consommateurs que pour les contribuables particulièrement touchés par les impacts des

déséquilibres enregistrés. L'effet des baisses de prix des produits d'exportation dépendait bien entendu, de la capacité des pays d'écouler sur les marchés extérieurs les excédents qui en résultent, ou dans le cas de produits de substitution des importations, de leur capacité de remplacer les produits importés par des produits locaux.

L'importance de la baisse étant fonction de l'élasticité de la demande par rapport aux revenus tirés des produits d'exportation, la récession économique qui s'en est suivie a vu diminuer la demande réelle intérieure. Concernant les autres gammes de productions maghrébines, dans la mesure où elles sont essentiellement destinées à la consommation locale et enregistrent un potentiel d'exportation limité, la diminution de la demande réelle a provoqué une baisse des prix proportionnellement plus élevée. Ainsi la diminution de la demande a aggravé le problème de la répartition des revenus.

Il faut ajouter à cela, les effets négatifs des taux d'intérêt des anciennes dettes et des nouveaux emprunts, ainsi que le montant et les conditions de l'aide officielle au développement, particulièrement influencés par les actions entreprises dans les pays développés, notamment chez les membres les plus importants de l'OCDE.

La conjonction de chocs extérieurs imprévus et de réactions politiques intérieures inadaptées qui ont amplifié le choc au lieu de l'atténuer ont engendré une forte instabilité, sous forme d'une inflation accélérée et de fluctuations brutales des prix relatifs. Ainsi, si les marges afférentes à la commercialisation et à la transformation sont restées relativement constantes, le changement du prix des biens consécutif à la variation des taux de change a modifié encore plus, à court terme, les recettes des producteurs.

1.1. Le passage obligé de l'ajustement structurel.

Depuis la fin des années 1970, la grande majorité des pays en développement ont souvent eu besoin d'aides financières pour faire face aux problèmes de balance de paiements..

Devant l'incapacité de poursuivre les processus de développement entamés, l'un après l'autre, les pays maghrébins sont entrés en négociation avec leurs créanciers et se sont vu octroyer, de nouveaux prêts de la Banque Mondiale de plus longues durées que ceux du FMI, au titre du soutien à la balance des paiements et à la reprise du développement par le biais de la stimulation de la croissance et la stabilisation, conditionnés par l'engagement d'adoption et d'application de programmes d'ajustement structurel (PAS).

Au cours des années 1980, "ajustement structurel" prit le sens de libéralisation, de déréglementation et de privatisation. Selon cette conception, l'objectif premier de l'ajustement structurel était d'assurer une meilleure répartition des ressources et d'atténuer, voire d'éliminer, les obstacles découlant de l'intervention de l'Etat.

Les conditions liées aux prêts préconisaient l'adoption de mesures d'ajustement, supposant à la fois une réorientation de la gestion économique à court

terme et des réformes institutionnelles. L'objet de telles politiques était d'aider les pays à mieux répartir leurs ressources et d'étayer leur capacité de soutenir les chocs extérieurs. Entre autres moyens envisagés, la dévaluation de la monnaie nationale, l'adoption de mesures d'austérité, visant une meilleure performance fiscale et monétaire, accompagnées d'une meilleure et moindre intervention de l'Etat sur les divers marchés, celui du travail notamment et la libéralisation du commerce extérieur.

On attendait, entre autres, de cet ensemble de mesures qu'il favorisât une réaffectation des ressources vers des marchandises faisant ou pouvant faire l'objet d'un commerce international (produits d'exportation ou de substitution aux importations) et qu'il renforçât ce faisant, la position des pays en matière de devises étrangères, grâce à l'augmentation et à l'épargne de devises.

L'importante caractéristique de ces prêts et des mesures concomitantes est qu'ils ne constituent pas un plan de croissance comme tel. Les plans de développement économiques traditionnels comportent un ensemble de programmes et de projets plus ou moins complexes, assortis des moyens de leur financement, le tout s'inscrivant dans un cadre politique général. Alors que par leur potentiel d'expansion de la capacité de production et leur gestion de la demande globale, les programmes d'ajustement structurel ont pour but de favoriser une croissance économique générale.

Ainsi les programmes mis en oeuvre, visent à minimiser le rôle de l'Etat en matière de production, de fixation des prix et de distribution. En outre, les prêts consentis au titre de l'ajustement structurel visent à stimuler la croissance, en modifiant la structure des incitations de prix entre secteurs d'activité économique, de façon à promouvoir une utilisation plus rationnelles des ressources.

Les prêts consentis aux Etats, au titre des PAS n'étant pas affectés à des projets précis ou à l'acquisition de biens particuliers, leur fonction primordiale n'est pas de créer directement des actifs, mais d'apporter un soutien à la balance des paiements, afin de pallier le manque de devises étrangères.

Cette stratégie part du postulat selon lequel, en modifiant la matrice des stimulants économiques auxquels ils sont subordonnés, ces prêts encouragent les investisseurs à créer des actifs. Ainsi, d'après la Banque Mondiale: "l'ajustement structurel est un processus dynamique qui vise à instaurer une relation viable entre l'économie intérieure et les relations économiques internationales et à jeter les bases d'une croissance durable". Dans l'idéal, les politiques d'ajustement devaient entrer en jeu, à mesure qu'apparaissaient les difficultés internes ou externes et donc avant que l'économie ne se soit détériorée au point de ne pouvoir rembourser ses emprunts, de devoir faire appel aux organismes de prêt et de procéder à un ajustement forcé aux conséquences désastreuses.

L'étude des programmes d'ajustement financés par des sources multilatérales prouve combien il est important de disposer de devises pour assurer le paiement du service de la dette. Jusque vers la fin des années 1980, la banque mondiale et le F.M.I. soutenaient le fait que les pays en développement devaient s'acquitter intégralement de leur dette et que tout désaccord sur ce point risquait de saper la

stabilité financière internationale. Ainsi, l'ajustement structurel est dans une large mesure, axé sur le paiement du service de la dette et la nécessité connexe de se procurer des devises étrangères pour s'en acquitter.

Si les programmes de la réduction de la dette avaient été lancés au Maghreb, à la fin des années 1970 la nature de l'ajustement aurait été toute autre qu'elle l'est à présent et la mise en oeuvre des inévitables réformes économiques aurait été moins ardue qu'elle ne l'est aujourd'hui. Hormis la Libye, du fait de l'embargo international auquel elle a été soumise jusqu'en avril 1999, les pays maghrébins sont aujourd'hui, à des degrés divers, beaucoup plus présents sur les marchés internationaux des produits et de la finance.

Aussi, les politiques économiques menées actuellement tendent vers une certaine convergence, avec des principes de réformes semblables dans les différents pays. Un train de mesures de libéralisation de l'économie et de réduction des dépenses budgétaires a été adopté par les cinq pays maghrébins, la priorité allant au redressement des balances de paiements au prix d'une réduction de la demande intérieure.

En fait, c'est tout le système de redistribution des revenus des Etats qui est remis en cause en cherchant à éliminer toutes les distorsions des prix relatifs existants à l'opposé des modes de régulation économique antérieurs. On peut noter désormais le souci d'amélioration des systèmes économiques par l'apport d'une certaine souplesse grâce à la décentralisation du pouvoir économique, la libéralisation des prix, l'aménagement de la protection du marché intérieur, la promotion des exportations, la réforme fiscale, la restructuration des entreprises publiques, la réhabilitation du secteur privé productif, l'amélioration de l'efficacité de l'appareil industriel, la réforme du système financier, l'ouverture économique sur le reste du monde et la recherche de la forme d'intégration la plus appropriée à l'économie mondiale.

1.2. L'intégration maghrébine : une voie d'insertion dans l'économie mondiale?...

Malgré les atouts de son homogénéité géographique, économique, culturelle et linguistique, les défis de la mondialisation ont imposé au Maghreb la recherche d'alliances et d'axes de coopération, en dehors de la région, pour valoriser ses atouts et faire valoir ses avantages concurrentiels (Accords d'association avec la C.E.E., protocoles, traités et accords avec les organisations arabes et africaines...) alors que les opportunités à l'intérieur de la région demeurent encore au stade intentionnel ou très peu exploitées.

Mais, depuis le milieu des années 1980, le paysage maghrébin a été imprégné, d'éléments allant dans le sens de l'apaisement des conflits internes, de la modération face aux grands problèmes politiques et de la décrispation en matière de coopération. Il a réveillé le questionnement sur l'existence d'éventuelles complémentarités entre les cinq pays maghrébins et la ré-émergence, avec une vigueur nouvelle d'une dynamique économique régionale caractérisée par la volonté de restructuration de l'espace économique régional à

travers la recherche d'une stratégie d'intégration économique dans la région. Cette option a connu un début de concrétisation avec l'adoption du traité de l'Union du Maghreb Arabe (UMA), visant la constitution d'un vaste espace de production, d'échange et de circulation des biens, des services et des hommes le 17 février 1989 à Marrakech.

L'objectif à long terme est la constitution d'un marché commun en 1995 grâce à l'établissement progressif de la libre circulation des biens et services des capitaux et des hommes.

Trois étapes ont été définies:

1°- la création d'une zone de libre échange.

2°- La mise en place de l'union douanière.

3°- la création d'un marché commun.

La mise en oeuvre timide de l'édification maghrébine depuis 1989 constitue de ce fait le terrain d'essai des mécanismes d'intégration régionale et reflète le test de la volonté réelle de créer un bloc économique et politique entre les cinq états de la région, ayant pour base la convergence de leurs intérêts économiques.

L'existence affichée de la volonté politique d'intégration régionale, de complémentarités relatives des productions et la mise en oeuvre du processus d'intégration, parallèlement à la mise en oeuvre collective de correctifs des déséquilibres économiques avec l'application de réformes structurelles, pourraient ils laisser envisager une sortie de crise pour la région maghrébine?...

1.3. Le Maghreb : similitudes et divergences.

Les économies maghrébines sont dissemblables sous beaucoup d'aspects. Différences de niveaux de revenu par habitant tout d'abord, de dimensions territoriales, de niveau d'industrialisation et de niveau de développement, régimes économiques et politiques souvent opposés et polarisations individuelles sur les économies du Nord.

A ces divergences, on peut opposer plusieurs similitudes:

-similitudes de culture millénaire, de langue, de passé colonial (sauf pour la Libye), de croyance en un destin commun et d'absence de contentieux historiques majeurs;

-similitudes économiques: dépendance accrue vis à vis de l'extérieur en matière de facteurs de production nécessaires au fonctionnement des potentiels productifs industriels existants (machines, outils, produits semi-finis) et à l'intensification de la production agricole;

-complémentarités réelles, par ailleurs entre les pays dans les domaines énergétique (gaz et pétrole), industriel (mines, pétrochimie, métallurgie, sidérurgie, industrie mécanique et industries légères) et agricole (fruits et légumes, légumes secs, poissons...)

2. LES OPPORTUNITES INTER-MAGHREBINES.

2.1. L'unité historique, culturelle, religieuse et linguistique.

L'unité historique, géographique et culturelle qui s'inscrit tout d'abord dans une histoire culturelle commune, berbéro-arabo-islamique et francophone dont la somme constitue la base essentielle des valeurs et croyances, fait du Maghreb des peuples une réalité sociologique liée à la mémoire collective forgée dans une histoire commune, dont l'idéal serait la concrétisation de l'UMA. A ces données, s'ajoutent, au niveau des peuples, des traits de caractère communs et plusieurs constantes. Les maghrébins ont toujours éprouvé un puissant sentiment d'identité tant par rapport au Machrek qui leur a apporté l'islam, que par rapport à l'Europe voisine qui est leur principal partenaire économique depuis près de deux siècles. Enfin, ils ont toujours manifesté une farouche volonté d'indépendance face à tous les conquérants.

2.2. L'immensité de l'espace.

Géographiquement, à eux cinq, les Etats concernés couvrent une aire considérable de 5.785.591 km². Inférieure seulement à la superficie de l'URSS, du Canada, des Etats Unis d'Amérique, du Brésil, de la Chine et de l'Australie, très supérieure à celle de l'Inde ou du Soudan, le plus grand Etat d'Afrique jusqu'à 1989. Le Maghreb couvre près de 4% des terres émergées de la planète, 19% de celles du continent africain et 40% de celles du monde arabe. Or quand les grands espaces augmentent et sont bien exploités, les chances de disposer de ressources variées augmentent aussi.

2.3. Le potentiel foncier agricole.

Le potentiel foncier agricole maghrébin est très appréciable. La superficie agricole utile (SAU) est de l'ordre de 25 millions d'hectares et il est important de relever le caractère extensif des agricultures maghrébines qui recèlent donc, d'importantes réserves de productivité qu'un programme concerté d'intensification permettrait de libérer.

2.4. La richesse du sous sol.

- 5% des réserves mondiales de pétrole prouvées (4 milliards de tonnes);
- 4% des réserves mondiales de gaz naturel (3.761 milliards de m³);
- 34% des réserves mondiales de phosphate (44 milliards de tonnes);
- 16,6% des réserves mondiales de charbon (134 millions de tonnes);
- 100% des réserves mondiales de cobalt (210 millions de tonnes);
- 2% des réserves mondiales de zinc; 104 millions de tonnes de manganèse;

Telles sont les importantes ressources naturelles que recèle le sous sol maghrébin auxquelles il faut rajouter, des quantités appréciables d'autres ressources supposées mais non encore prouvées (on découvre encore en 1999

des nappes pétrolifères, des gisements de gaz, de fer, de zinc...jusque là inconnus dans la région).

Les potentialités avérées dans le domaine minier sont donc nombreuses et la prospection de l'ensemble des territoires maghrébins n'en est encore qu'à ses débuts. Mais l'exploitation rentable de toutes ces richesses demeure soumise à l'évolution du marché international. Le changement d'angle de vision par la considération des richesses du sous-sol comme un patrimoine à valoriser partiellement sur place "au moins", plutôt que des matières brutes à exporter telles quelles, serait très porteur, de par l'éventail d'opportunités de création d'activités économiques et d'emplois permises à l'intérieur de la région.

2.5. Les infrastructures de transport.

Il est nécessaire de préciser que comparées à la situation générale du continent africain, les infrastructures maghrébines sont relativement développées. On peut énumérer :

Les infrastructures existantes :

- les axes routiers: Le Maghreb est la seule région traversée par une grande transversale (Benghazi-Marrakech) qui relie quatre pays et c'est aussi au Maghreb que se situe la plus longue verticale, la transsaharienne;

- les axes ferroviaires: La longueur des réseaux des pays membres est d'environ 9000 km de voies ferrées. Les connexions entre la Tunisie, l'Algérie et le Maroc offrent un maillage assez dense de 2290 km ayant l'avantage de relier trois pays. Cette situation n'a, il faut le rappeler d'équivalent que sur la côte Est du continent africain;

- les ports maritimes: avec 22 ports dont 12 répondant aux normes des grandes escales internationales et 7 minéraliers en phase d'expansion, le Maghreb est de loin, le littoral africain le mieux équipé;

- les structures organisationnelles existantes: le comité des transports ferroviaires maghrébins (CFTM) créé en 1965 sous l'égide du CPCMC regroupant les sociétés: SNTF (Algérie), ONCF (Maroc) et SNCFT Tunisie) élargi en 1990 à la Libye et à la Mauritanie.

Les infrastructures en cours de réalisation :

- l'autoroute de l'unité maghrébine;

- la ligne de chemin de fer libyenne devant relier Sfax (Tunisie) et Tripoli (Libye);

- le projet de développement et de modernisation du réseau ferroviaire existant en Mauritanie et sa connexion avec les autres pays maghrébins;

- le projet Rail Maghreb, ayant pour objectif la gestion du matériel remorqué dans toute la région qui prend le relais du comité des wagons créé en 1965 qui avait pour mission de gérer les pénétrations du matériel ferroviaire entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie;

- le projet T.G.V. Maghreb devant être réalisé en coopération avec la France et qui devra permettre la mobilité des hommes là où les meilleures conditions de travail seront assurées, dans des délais très courts.

2.6. La population.

Des études récentes sur la répartition de la population par tranche d'âges montrent qu'en moyenne, plus de 43% des maghrébins ont moins de 14 ans. Cette proportion de jeunes n'a connu ni la colonisation, ni les guerres de libération nationales. Elle est instruite et de plus fortement urbanisée et donc étroitement en contact avec l'extérieur. Les jeunes Maghrébins, tout en réagissant aux conditions de vie qui sont les leurs, partagent avec l'ensemble de la jeunesse du monde l'aspiration à la démocratie, l'exigence de l'emploi et un désir de consommation.

Des actions communes de valorisation de cette importante ressource, entendues au sens large du terme, c'est à dire autant d'actions de création d'emploi, de formation au sens classique, inscrites dans la logique de réponse à cet appétit de vivre constitue un élément positif fondamental dans l'objectif de dynamisation des cinq économies maghrébines par l'intégration régionale.

2.7. Des pratiques multilatérales ou trilatérales tout de même positives.

Un débat permanent traverse le Maghreb: "les initiatives bilatérales ou trilatérales sont-elles compatibles avec la construction maghrébine?". L'existence d'axes algéro-tunisien, algéro-mauritanien, tuniso-libyen et maroco-libyen peut laisser présager des risques de freinage de la coopération, à long terme, à l'échelle de toute la région. C'est là une conception monolithique qui reproduit, à l'échelle du Maghreb, la nature centralisée des Etats nationaux en place et contredit, en dernière analyse, tout projet unitaire à long terme. Cette attitude procède aussi de calculs étroits, des méfiances et des susceptibilités qui marquent encore fortement les relations entre les Etats maghrébins.

La logique économique plaide au contraire, en faveur de la flexibilité. Il n'y a aucune nécessité pour que tous les projets de la région soient initiés, réalisés et gérés à cinq, le plus important réside en fait dans l'initiative et la continuité dans leur réalisation. Les projets peuvent ne concerner que deux ou trois pays de la région, l'essentiel est qu'à l'amont, l'information circule entre toutes les parties régionales en présence et qu'à l'aval l'adhésion aux projets reste ouverte à des participations ponctuelles et économiquement justifiées de toute entreprise ou institution qui en manifeste la volonté.

2.8. Les projets économiques communs.

Un atout supplémentaire est constitué par les projets communautaires déjà initiés. Le gazoduc qui relie, depuis le début de la décennie 1980, l'Algérie à l'Italie via la Tunisie et celui inauguré en 1997 qui relie l'Algérie à l'Espagne en passant par le Maroc ont constitué un éventail de positivités économiques, par la création d'emplois aussi bien dans l'activité gazière que dans les activités de services qu'elle a engendrées (encadrement, maintenance, transport...). Ces positivités ont aussi été élargies à l'aspect du bien être social. Les foyers algériens, marocains et tunisiens des zones rurales et urbaines traversées par les

gazoducs ayant désormais la possibilité d'être pourvus en gaz de ville qui remplacerait les bouteilles de gaz jadis utilisées.

Il en est de même pour les projets industriels concernant les domaines des industries chimiques, des industries mécaniques, des infrastructures, de la pêche, des banques et assurances et de la formation de cadres... réalisés entre l'Algérie, la Tunisie, la Libye et la Mauritanie. Au-delà des aspects techniques et de création d'emplois, leur fonctionnement a de facto décloisonné leur environnement (commerces, habitat, libre circulation des biens et des personnes). Si de telles initiatives se poursuivent, elle constitueront pour le Maghreb des acquis irréversibles et certains.

Mais ces perspectives favorables ne doivent en aucun cas occulter les obstacles et les difficultés qui jalonnent le chemin conduisant à une coopération inter-maghrébine efficace et rationnelle.

3. LES ENTRAVES A L'EDIFICATION MAGHREBINE.

Un certain nombre de difficultés que l'on retrouve au niveau de toutes les tentatives d'intégration régionale ont entravé la bonne évolution de l'édification du Maghreb arabe.

3.1. Les difficultés d'ordre institutionnel.

Elles constituent l'une des plus grandes difficultés rencontrées dans l'édification maghrébine. L'ordre institutionnel et la concentration de la prise de décision surtout, constituent en effet dans une large mesure les deux grands facteurs limitant sa réalisation.

L'entreprise d'intégration implique un changement de nature dans les relations entre les Etats membres du nouvel ensemble. Du stade de la coopération volontaire entre les Etats, on passe à celui de la création (consentie) d'un ensemble communautaire doté d'institutions communes et d'un droit commun. Alors que dans le cadre des relations ordinaires, les Etats s'engagent dans un processus de coopération économique et commerciale où l'harmonisation de leurs droits apparaît rarement comme un impératif, les choses changent lorsqu'on dépasse la coopération et que l'on s'engage dans un processus d'intégration. La mise en place d'un système économique unifié exige la création d'institutions et de structures juridiques adéquates, l'ordre juridique d'une économie internationale a en effet un contenu différent de l'ordre juridique correspondant à un schéma d'intégration.

Le problème crucial qu'a toujours soulevé cette logique consiste à trouver une solution d'équilibre acceptable par les Etats jaloux de leur souveraineté, qui garantisse en même temps l'efficacité des institutions communautaires. Cette question a pendant fort longtemps suscité les débats les plus animés entre les partisans et les adversaires de la doctrine dite de la "supranationale", aussi bien au sein des organisations régionales qu'internationales et demeure à l'origine de l'échec ou du blocage de nombreux projets d'intégration. Le choix à faire et qui est au centre des débats, est entre la persistance de la prédominance du politique

et l'affirmation d'un idéal communautaire. Certaines expériences d'intégration ont finalement échoué en raison du fait que dans les instances communautaires qui ont été créées, l'accent a été mis sur la prédominance du politique exclusivement et cela par la concentration du pouvoir de décision entre les mains d'organes politiques au détriment des institutions communautaires qui se trouvent dans de nombreux cas, réduites au rang d'organes subalternes et dépourvues de toute autorité réelle et en tout cas, incapables de représenter l'intérêt communautaire face aux intérêts des Etats pris individuellement.

La solution la plus vraisemblable, semble être l'obtention d'un équilibre institutionnel viable susceptible de calmer les appréhensions des Etats et de donner en même temps aux instances communautaires, l'efficacité nécessaire pour assurer la concrétisation des objectifs communs. Il n'existe assurément pas de modèle idéal qui soit intégralement transposable d'une expérience à une autre. Le modèle européen lui même que l'on prend souvent pour référence, connaît des difficultés sérieuses dans des domaines aussi importants que la politique commune en matière d'énergie, de recherche scientifique, de transport, de politique monétaire et d'agriculture.

Ces difficultés sont dans une large mesure dues à la faiblesse institutionnelle et à la rigueur du mécanisme de vote marquée, au niveau de l'organe de représentation politique, par l'exigence du vote unanime et par la capacité de blocage qu'il donne à la minorité; elles ont constitué un sérieux obstacle pour le développement de la communauté européenne.

3.2. Les difficultés d'ordre politique.

L'hypothèque politique a beaucoup retardé l'intégration économique maghrébine. L'élément le plus évident, est qu'il y a eu un certain nombre de conflits réels qui ont constitué un obstacle très sérieux à tout rapprochement politique et plus précisément à toute coopération économique sérieuse. Il faut au préalable signaler les problèmes liés aux relations entre les Etats qui sont confrontés à des conflits territoriaux non résolus, résultant des innombrables frontières héritées de la colonisation. Parmi les différents les plus persistants dans la région, le conflit du Sahara Occidental reste de loin le plus inquiétant. Il s'agit là d'un dossier épineux au sujet duquel toutes les tentatives de médiation et de conciliation ont échoué. Ce dossier hypothèque largement toute tentative de rapprochement entre l'Algérie et le Maroc et risque d'empoisonner les relations maghrébines tant qu'il n'a pas trouvé d'issue.

A ces conflits s'ajoutent des divergences idéologiques et d'options politiques entre les pays membres. Il faut y ajouter également, le sens aigu de l'identité nationale chez les dirigeants maghrébins et que la souveraineté nationale est encore trop récente pour que les gouvernements acceptent d'abandonner la moindre partie de leur souveraineté.

3.3. Les difficultés d'ordre économique.

- Les limites des stratégies économiques nationales.

La dégradation des situations socio-économiques nationales et leur stagnation constitue l'un des principaux obstacles à l'intégration maghrébine. Il est en effet difficile d'imposer à une nation d'atteindre des objectifs communautaires, quand l'objectif de développement économique national lui-même n'est pas encore atteint. Ceci constitue le cas des cinq pays maghrébins et explique bien les réticences individuelles, légitimes d'ailleurs, de chaque partie mise en cause, devant le choix de l'objectif national ou communautaire. Pourtant une réalité de fait montre que les choix économiques des cinq pays ont atteint leurs propres limites.

Il faut ajouter à cela une raison d'ordre économique souvent avancée mettant en relief la nature semi-concurrentielle des appareils productifs. Hormis le cas de la Mauritanie et à un degré moindre de la Libye, les pays du Maghreb produisent une très large gamme de mêmes produits agricoles (fruits, légumes, huile d'olive et vins...), de la pêche et manufacturiers (textiles, bonneterie, cuir et maroquinerie) d'où la faiblesse de leur complémentarité économique. L'aspect semi concurrentiel est plus saillant sur les marchés d'exportation, particulièrement ceux de la CEE que sur le marché maghrébin, qui reste largement un marché de demande. Paradoxalement, la capacité d'absorption par certains pays des principaux produits exportés par d'autres est loin d'être négligeable.

3.3.1. Le poids de la dette extérieure.

Les cinq pays maghrébins présentent un endettement extrêmement lourd et continuent à subir des prélèvements importants au titre du service de la dette extérieure, alors que le financement de toutes les économies de la région nécessite un besoin important de devises fournies traditionnellement par les institutions financières internationales.

Selon des rapports récents des banques centrales maghrébines, la dette extérieure des pays du Maghreb atteignait 62,44 milliards \$ US en 1992. Elle s'est considérablement accrue pour atteindre 90 Milliards de \$ US en 1997 et devient inquiétante, lorsqu'on considère les masses financières en jeu, les besoins financiers futurs ainsi que les conséquences, tant économiques que sociales qu'un tel endettement peut engendrer. Mis à part la Libye, en dehors du fait que derrière cet endettement global se cache une hétérogénéité des situations, les quatre autres pays sont confrontés à des problèmes très sérieux face au poids de leur dette et de son service.

Les pays les plus endettés demeurent l'Algérie et le Maroc dont la somme représente plus de 76% de la dette globale de la région. Mais au regard des indicateurs de solvabilité, la Mauritanie et le Maroc apparaissent comme les pays étant en plus mauvaise situation, le montant de leur dette représentant respectivement 169% et 87 % du PNB, l'Algérie, la Libye et la Tunisie étant dans des situations plus favorables.

Un rapport récent de l'OCDE évalue pour les trois pays du Maghreb central (Algérie, Maroc et Tunisie) un endettement par habitant de 995 dollars en 1997 contre 880 dollars au Brésil pour la même année. Pour l'ensemble de la zone, la dette a crû plus vite que le produit national en termes réels durant la décennie 1970.

Il faut enfin noter que de manière générale, cet endettement résulte également des mauvaises performances des appareils productifs qui n'arrivent pas à satisfaire les besoins de consommation interne, ni à favoriser l'exportation. Hormis la Libye qui dispose d'importants moyens de paiements, dans la majorité des cas, les appareils productifs ont été réalisés grâce à des financements extérieurs devant être remboursés et depuis plusieurs années déjà, l'Algérie, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie s'endettent pour rembourser leurs dettes, détournant ainsi l'endettement de son objectif initial: le financement des investissements productifs.

3.3.2. La faiblesse des échanges commerciaux intra- maghrébins.

Le commerce intra-maghrébin ne reflète pas encore l'instauration effective du libre échange dans la région. Tous les pays importent encore hors Maghreb, des produits pourtant disponibles dans la région. Malgré la continuité spatiale, les déclarations d'intentions, les traités et les conventions d'échanges signées, ratifiées et entrées en vigueur, les échanges inter-maghrébins bien qu'augmentant depuis l'institution de l'UMA, demeurent encore faibles et ne représentent qu'à peine 987 millions de dollars US en 1997. Les obstacles économiques se situent donc aussi au niveau des relations commerciales, c'est à dire qu'il manque encore le puissant facteur d'unification que sont les échanges entre économies dynamiques, confirmé par l'absence d'un cadre multilatéral négocié pour des échanges commerciaux privilégiés.

3.4. La pratique multilatérale encore faible.

Une grande faiblesse de la pratique multilatérale a dominé dans les relations inter-maghrébines. La logique des conférences et des réunions ainsi que la pratique des Etats en matière d'accords soulignent en effet, la prédominance de l'approche bilatérale. Cette constatation n'est pas nouvelle, puisque durant la période d'activité du C.P.C.M, presque 90% des accords ont été bilatéraux et ne couvraient que les secteurs des communications et des transports, alors que les secteurs directement productifs (agriculture, mines, industries et énergie) qui constituent l'épine dorsale de tout développement régional intégré ont enregistré un nombre d'accords multilatéraux insignifiants.

Ainsi, la prédilection pour le bilatéralisme apparaît comme une constante dans les rapports entre Etats au Maghreb. Cependant, cette pratique n'a pas encore eu les effets d'entraînement escomptés sur la coopération bilatérale et encore moins sur la coopération multilatérale, celle-ci ne prolongeant pas celle-là, comme la première ne sert pas de support pour mieux asseoir et développer la seconde. L'absence d'interaction entre les deux modalités est révélatrice des

blocages que connaît la coopération maghrébine. Même la coopération en matière de main d'oeuvre, secteur privilégié, reste précaire. Les flux migratoires et la mobilité de la force de travail sont loin de se stabiliser et dépendent plus de la conjoncture politique régionale que de la conjoncture économique.

Tous les obstacles énumérés montrent combien le chemin qui reste à parcourir à l'intégration maghrébine est ardu avant d'atteindre son rythme de croisière. Mais il ne nous faut pas oublier que des régions des plus prospères à travers le monde ont dû attendre de longues années pour obtenir des résultats significatifs. Le meilleur exemple à cet égard est celui de la CEE qui a mis plus de trente ans avant de devenir un marché unique.

4. LES CONSEQUENCES DU RETARD.

Le gel du Maghreb économique a aggravé les tendances régressives dans la région qui est devenue un espace de dépendance multiforme, notamment dans le domaine technico-financier. L'absence d'intégration régionale s'est accompagnée d'une forte intégration des économies maghrébines à l'économie mondiale. Il en a résulté un renforcement de la verticalité, c'est à dire de la dépendance, aggravant par là le degré de vulnérabilité des économies, qui restent fondamentalement commandées par la dynamique externe.

Cette situation est d'autant plus critique que le Maghreb subit des formes de spécialisation régressive. Il a tendance à produire ce qu'il ne consomme pas. Comme il devient déficitaire là où il était excédentaire (cultures vivrières), pour occuper les créneaux les moins compétitifs par rapport aux nouvelles formes que revêt la division internationale du travail: (pétrochimie, chimie des plastiques, textiles, habillement, engrais...), tout un ensemble d'activités classiques à technologie banalisée datant de la deuxième révolution industrielle.

L'importante complémentarité économique potentielle existante (hydrocarbures, phosphates, fer, produits agricoles et agro-alimentaires, industrie lourde main d'oeuvre qualifiée et non qualifiée...) est appelée à jouer un rôle moteur dans le projet d'édification de l'ensemble régional intégré et tout le problème serait de passer à une nouvelle rationalité communautaire.

Dans cette optique, les véritables questions seraient pour chacun des pays maghrébins: qu'est ce qu'il serait préférable de produire pour soi même, qu'pourrions nous produire avec notre ou nos voisins maghrébins? Et comment l faire? Les mêmes questions étant valables pour les perspectives d'approvisionnement. Les instances régionales, en prenant appui sur les données physiques, démographiques, économiques de toutes les composantes, rempliraient progressivement une fonction décisive dans ce long processus en essayant de relever les défis auxquels elle est confrontée. Quels sont ces défis?...

Parmi les nombreux défis auxquels sont confrontés les pays maghrébins au cours de cette fin de siècle, trois principaux émergent:

4.1. Le défi démographique.

En rapprochant les structures et les caractéristiques démographiques des pays maghrébins et leur relation avec le développement, la conclusion a été tirée par plusieurs auteurs et dans une multitude d'ouvrages: le Maghreb maîtrise mal son explosion démographique. Les indices démographiques révèlent en effet qu'à l'instar des pays du Tiers Monde, le Maghreb présente encore une structure de population primaire et que mis à part la Tunisie qui a très tôt appliqué un programme d'espacement des naissances, la croissance démographique n'est pas maîtrisée. De cette situation, découlent deux séries de conséquences:

a- L'inadéquation entre l'accroissement démographique et la croissance économique: avec un taux d'accroissement démographique régional moyen de 3% et un taux important d'urbanisation de 55%, le Maghreb constituera une entité à forte demande et à aspirations immédiates dont la perspective pourrait handicaper le projet à long terme.

b- Le chômage et le déséquilibre régional: la situation de l'emploi au Maghreb se caractérise par un sous-emploi qui touche environ 75% de la population en âge de travailler et les prévisions récentes de l'OCDE indiquent que le problème devrait aller en s'aggravant compte-tenu des 1,5 millions de travailleurs émigrés en retour dans leur pays d'origine. Le seul pays qui n'est pas touché par ce phénomène est la Libye, du fait de la faiblesse de sa population et des grandes possibilités d'emploi dans les secteurs agricole, industriel et pétrolier, facilitées par une large disponibilité de devises.

4.2. Le défi alimentaire.

Les cinq pays de la région accusent un déficit alimentaire chronique au niveau de leurs balances commerciales agricoles et la dépendance alimentaire est devenue structurelle depuis la fin des années 1970. Elle résulte des options prises par les pays en matière de développement agricole.

Trois pays, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie ont dès le départ, identifié l'importance du secteur agricole comme garant d'une couverture alimentaire minimale et de rentes d'exportation substantielles, alors que l'Algérie et la Libye ont tardé à se dégager de l'option pétrolière et industrialisante. Or, les trois premiers n'ont pas su négocier les rapports cultures vivrières/cultures de rentes. Dans les deux autres pays, le secteur agricole a été complètement négligé jusqu'à la moitié des années 1980, durant lesquelles l'ampleur des dysfonctionnements entraînés par les choix antérieurs, a amené à entreprendre d'importantes corrections de trajectoires.

L'autosuffisance alimentaire est désormais un objectif qui n'a pas été atteint et l'aggravation de cette situation risque de s'accroître si des mesures audacieuses communes ne sont pas prises dans les prochaines années. Le passif est en effet si lourd que la région ne peut envisager qu'à très long terme, non pas l'auto-suffisance alimentaire, mais un minimum de couverture alimentaire, lui permettant de sortir de la zone de risque qui se dessine à l'horizon 2000.

4.3. Le défi économique et commercial.

Les défis d'ordre économique et commercial relèvent de quatre aspects fondamentaux qui constituent autant de contraintes et d'handicaps à un véritable décollage des économies maghrébines:

-le défi de réorientation du développement économique extraverti à l'intérieur de chaque pays maghrébin, du fait des limites des volumes d'investissements, induit par la diminution des recettes d'exportation qui ont engendré une révision et parfois même l'abandon pur et simple de nombreux projets;

-le défi de l'endettement qui se présente avec plus ou moins d'acuité selon les pays, mais le problème de fond commun aux cinq pays demeure la difficulté permanente d'honorer les engagements financiers internationaux;

-le défi de débouchés des exportations: l'impact de l'élargissement de la CEE aux pays de la rive Nord de la Méditerranée sur les économies maghrébines, l'Espagne et le Portugal notamment qui sont spécialisés dans les mêmes gammes de produits que les pays maghrébins (agrumes, fruits et légumes primeurs, vin, huile d'olive...). La communauté européenne devient autosuffisante pour tous les produits jadis importés et les pays maghrébins voient leurs parts du marché européen de plus en plus rétrécies. Il en est de même pour les productions manufacturières maghrébines de plus en plus concurrencées par celles de certains pays asiatiques (Corée, Taiwan...) et arabes (Syrie, Jordanie, Egypte);

-le défi de l'environnement international caractérisé par la mondialisation de l'économie et la libéralisation des échanges, obligeant les pays à trouver la voie qui leur permettrait de s'insérer dans l'économie mondiale dont l'intégration régionale constituerait peut être la passerelle.

CONCLUSION.

Une conjoncture internationale et régionale difficile a certes perturbé quelque peu le fonctionnement des institutions de l'UMA, mais en dépit de cela et malgré la lenteur de sa réalisation, l'édification maghrébine se poursuit pas à pas.

Le Conseil présidentiel a tenu six sessions ordinaires, le Conseil des ministres des Affaires étrangères s'est réuni en session ordinaire plus d'une douzaine de fois, le Comité de suivi près d'une trentaine et tous les organes prévus par le traité ont été mis sur pied.

Différentes commissions sectorielles travaillent régulièrement pour arriver à mettre en place un marché libre qui suppose la libre circulation des personnes (chose faite sauf entre l'Algérie et le Maroc où la procédure a été arrêtée, depuis la fermeture des frontières suite aux incidents de 1994), des produits entre les partenaires (le libre échange d'une gamme de huit produits agricoles et agro-alimentaires est aujourd'hui effectif) et donc de nouveaux instruments communs de gestion tels que l'unification des tarifs douaniers et l'élaboration de politiques unifiées pour définir des règles communes permettant d'assurer un système de régulation économique dans la région.

Devant des conjonctures internationale et régionale défavorables, les pays maghrébins s'emploient à lentement mettre en place les bases idoines de

coopération entre eux. Les prémices des structures futures ont ainsi pu être parachevées, 14 accords inter-maghrébins dans différents domaines ont été conclus, cinq entreprises maghrébines ont vu le jour et les dernières décisions en matière de coopération industrielle, concernant la construction d'usines de rails de chemin de fer, de tubes en acier et de fer ronds de bâtiment ont été prises lors du 15ème sommet des ministres des affaires étrangères tenu à Alger en juin 1994. De même que l'accord relatif au transport de marchandises avec la suppression de droit de passage applicable également au transit et à la reconnaissance mutuelle des permis de conduire maghrébins devraient être approuvés lors de la prochaine réunion des ministres des transports maghrébins.

Enfin, comme le témoignent les déplacements, des ministres des affaires étrangères maghrébins à travers la région, et les déclarations d'intentions de la mise au point d'une stratégie globale maghrébine unifiée et sa concrétisation de façon définitive, conformément aux objectifs du traité de Marrakech montrent que la volonté d'intégration survit aux difficultés de parcours.

Cette stratégie permettrait à l'UMA de traiter sur un même pied d'égalité avec les autres groupements mondiaux et en premier lieu, avec la communauté économique européenne, compte tenu de sa proximité géographique, du fait qu'elle constitue le premier partenaire commercial de la région, des liens historique, culturel, et économique et de l'appartenance des pays du Sud européen et du Maghreb au bassin Méditerranéen.

Beaucoup d'auteurs ont tendance à comparer la mise en oeuvre du processus d'intégration maghrébine à celle d'autres regroupements régionaux concernant des pays industrialisés, le cas de l'Europe étant le plus cité dans les nombreuses études publiées à ce jour. Mais ce qui est le plus souvent omis, c'est que les conditions dans lesquelles le processus d'intégration est amorcé au Maghreb sont très différentes de celles de la CEE.

Ainsi, quand l'Europe avait fait ses premiers pas en ce sens, elle possédait déjà une infrastructure industrielle très compétitive dans le cadre national et des entreprises transnationales, avant que ne soit instituée la CEE. Il s'agissait alors pour elle, par l'intégration économique, de libérer ses échanges et d'accroître son espace économique, pour offrir à chacun des pays membres de nouveaux débouchés pour ses produits, de favoriser la concurrence et de stimuler le progrès technologique, alors que les pays maghrébins n'ont pas bénéficié de conditions similaires de départ.

Aussi, comparer l'UMA avec la CEE n'est pas encore justifié. Concernant l'organisation, en Europe, les institutions communautaires sont puissantes et disposent d'un budget propre. L'UMA est quant à elle conduite par des institutions politiques dépourvues de budgets conséquents, qui ne peuvent pas encore conduire une politique d'investissement ni corriger les éventuels déséquilibres sectoriels ou régionaux. La réalisation de nombreuses études concernant l'édification maghrébine a nécessité la demande de financements à des institutions financières régionales (Banque africaine, Comité économique des pays du Golfe) ou internationales (Banque Mondiale, F.A.O.).

La dépendance des institutions de l'UMA vis-à-vis des gouvernements fait craindre au contraire que les intérêts politiques, purement nationaux prennent le pas sur les nécessaires contraintes de toute édification communautaire et il est donc plus raisonnable de considérer l'UMA comme une zone de libre échange entre cinq pays, dans sa première phase de réalisation.

L'idée unitaire maghrébine est donc très ancienne et trouve son origine très loin dans l'histoire. Cette idée s'est appuyée sur des bases historiques, civilisationnelles, culturelles, linguistiques et religieuses communes très fortes et la volonté de construction de l'unité maghrébine et a constitué l'idéal des cinq peuples et des gouvernants qui se sont succédé à travers toutes les périodes considérées.

Dans une période plus récente, la nécessité de l'intégration dans la région imposée par des raisons politiques, économiques et stratégiques et la prise de conscience des cinq Etats maghrébins des alternatives positives que pourrait constituer l'intégration régionale pour relever les défis posés aux développements économiques nationaux ont été à l'origine de la création de l'UMA.

L'ajustement structurel est un processus à long terme et les obstacles, d'ordre économique ou politique, rencontrés dans sa mise en oeuvre ainsi que les conséquences institutionnelles, sociales et politiques des réformes engagées, constituent une grande préoccupation pour les acteurs qui s'occupent de planification et de développement. Le PAS établit (explicitement ou non) des priorités en termes de croissance sectorielle, de répartition des revenus, de productions destinées à la consommation ou à l'exportation. De ce fait, il a une incidence directe sur les objectifs de développement que le pays s'est fixé sur ses objectifs sectoriels, sa sécurité alimentaire et sur ses relations économiques internationales.

Les expériences passées nous ont enseigné que l'ajustement structurel, s'il est bien mené, ne saurait avoir d'impact neutre sur le développement futur. Le premier pays maghrébin qui a pu en obtenir des résultats positifs est incontestablement la Tunisie qui enregistre un taux de croissance économique stabilisé ces toutes dernières années autour de 5 %. Elle a été rejointe par l'Algérie qui atteint le même niveau de croissance après cinq années d'ajustement seulement, alors que le Maroc bute encore sur les problèmes de débouchés de produits agricoles et manufacturiers, mais semble amorcer une légère reprise grâce à la reprise des flux d'investissements internationaux depuis 1997. L'état de l'embargo international sur la Libye à présent desserré, devrait vraisemblablement libérer les volontés sans cesse manifestées et une meilleure exploitation des nombreuses potentialités existantes aussi bien dans les domaines énergétique, industriel, qu'agricole. La Mauritanie qui a su tirer de bonnes leçons de ses voisins maghrébins, amorce quant à elle très progressivement une diversification de ses activités économiques pour laquelle une coopération intra-régionale ne saurait être que bénéfique.

Ainsi, face aux constats relatifs aux défis et aux enjeux communs des cinq pays et grâce à l'espoir permis par les positivités régionales existantes et les récentes performances économiques maghrébines, une interrogation de bon sens vient à l'esprit. Dès lors que les cinq pays rencontrent des difficultés similaires, au lieu de continuer à accumuler les erreurs de parcours d'un «capitalisme immature», pourquoi n'essaieraient-ils pas de coopérer pour affronter ensemble leurs problèmes et leur trouver des solutions communes ?...

Ceci constituerait en effet, une démarche de développement commune solidaire qui utiliserait l'intégration comme un instrument de développement, impulsant les politiques économiques à prendre en charge la satisfaction des besoins des populations et à tenter d'articuler sur cette logique le tissu économique de la région. A l'extraversion doit succéder le développement communautaire avec tout ce que cela suppose de recours au "self-reliance" régional. Si l'intégration s'amorce, elle pourra aboutir à son tour, à long terme, à une relative autonomie collective, qui permettra alors aux pays maghrébins de se présenter sur les scènes politique, géographique, sociale et économique du début du XXI ème siècle, en qualité de partenaires influents et crédibles. Le postulat étant que le poids de l'ensemble constitué serait supérieur à la somme des poids respectifs de ses éléments, car l'intégration même partielle induit des effets multiplicateurs, comme l'enseigne la théorie de la croissance endogène.

Références bibliographiques

OUVRAGES.

- Berques J**, 1962. *Le Maghreb entre deux guerres.*, Ed. Le Seuil, Paris.
- Cerexhe E**, «La problématique juridique des processus d'intégration», *In Mélanges Dehousse, Vol 2.*
- Charles André Julien**, 1964. *Histoire de l'Afrique du Nord*, Vol. I, Ed. Payot, Paris.
- Etienne B**, 1970. "Unité maghrébine et politiques étrangères nationales" *In Annuaire de l'Afrique du Nord.*
- Guechi D.E**, 1997. «*Intégration régionale, Libre échange et Politiques agricoles: cas de l'Union du Maghreb Arabe*», Thèse de Doctorat d'Etat, Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Montpellier.
- Jobert M**, 1984. *Le Maghreb à l'ombre de ses mains*, Ed. A.Michel., Paris.
- Laroui A**, 1970. *L'histoire du Maghreb, un essai de synthèse*, Ed. Maspéro, Paris.
- Miège J.L**, 1962. *Le Maroc*. Ed. P.U.F., Paris.
- Mohamed Ben El Hassan Alaoui**, 1994. *La coopération entre l'Union européenne et les pays du Maghreb*, Ed. Nathan., Paris.
- Ray.V. L**, «Les obstacles à l'intégration européenne», *In Mélanges Dehousse, Vol. 3.*
- Slim H**, 1988. *Le grand Maghreb*, Ed. Economica, Paris.
- Slim H**, 1978. «Le C.P.C.M et les institutions de coopération maghrébines» *Thèse de doctorat d'Etat, Faculté de droit de Tunis.*

REVUES ET ANNUAIRES STATISTIQUES.

- Banque Mondiale**, 1996. Rapport sur le développement dans le monde, The joint Arab Economic Report.
- Centre d'Etudes Internationales du Maghreb(CETIMA)**, 1991/92. «Annuaire économique du Maghreb», Tunis.
- Banque Mondiale**, 1997. «Annuaire des Statistiques financières internationales» (SFI).
- CIHEAM/IAM**, Annuaire des Economies Agricoles et Alimentaires des pays Méditerranéens et Arabes, Montpellier.
- Office statistique des communautés européennes (O.C.D.E)** 1996. «Etat du Maghreb 1994», Paris.